



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 9 mai 2022 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Roger Soulières, conseiller
Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est absent :

Michel Péloquin, maire

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire a été convoquée par le maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 6 mai 2022.

Le maire suppléant monsieur Roger Soulières déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

35-05-22

Il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur
- 4- Installation de pellicules solaires au centre de services municipaux
- 5- Questions du public
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

36-05-22

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le rapport financier 2021 de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur préparé par la firme *FBL S.E.N.C.R.L. Société de comptables professionnels agréés*, qui démontrent que l'année se termine avec un surplus non consolidé de 479 137 \$.

ADOPTÉE

4- INSTALLATION DE PELLICULES SOLAIRES AU CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

37-05-22

CONSIDÉRANT QUE le Conseil octroyait via la résolution n° 22-03-22 le contrat pour la fourniture et l'installation de pellicules solaires au *groupe*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Boisvert la fenestration du côté *sud* du nouveau *Centre de services municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé en mars incluait seulement la fenestration de la grande salle communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu faire faire installer une pellicule solaire sur la totalité de la fenestration avant ainsi que sur le côté *est* du bâtiment;

CONSIDÉRANT la proposition amendée du *groupe Boisvert* au coût de 24 095 \$ plus taxes pour la totalité de la façade;

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition du *groupe Boisvert* au coût de 6 310,40 \$ plus taxes pour la totalité du côté *est* du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture et l'installation de pellicules solaires pour la totalité de la façade du bâtiment au *groupe Boisvert* au coût total de 24 095 \$ plus taxes soient 16 415 \$ plus 7 680 \$ selon le devis n° 4552;

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture et l'installation de pellicules solaires pour la totalité du côté *est* du bâtiment au *groupe Boisvert* au coût de 6 310,40 \$ plus taxes selon le devis n° 4945;

DE PRENDRE les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt n° 551-2020 relatif à la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un Centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs.

ADOPTÉE

5- QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Roger Soulières, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

38-05-22